

Permis récupérer  
Stage Validé

*Délégation à la Sécurité Routière*

SOUS-DIRECTION DE L'ÉDUCATION ROUTIÈRE  
ET DU PERMIS DE CONDUIRE

BUREAU NATIONAL DES DROITS À CONDUIRE

Affaire suivie par Mme

Réf. : CL/PPP/N° 2018-10724

Paris, le

24 AOÛT 2018

Maître **Antoine REGLEY**

229 rue de Solférino

59000 Lille

Maître,

Par courriel en date du 21 juin 2018, vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client, M. François M


Après un examen attentif de son dossier, je vous informe que le stage de sensibilisation à la sécurité routière qu'il a suivi les 6 et 7 juin 2018 a été enregistré.

Veillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'intérieur  
et par délégation,  
l'adjointe au directeur du bureau national  
des droits à conduire  
  
Carolyn CHARLET

# PERMIS DE CONDUIRE

## CONSULTATION DU NOMBRE DE POINTS DE VOTRE PERMIS DE CONDUIRE

Après le Réglez 

Bonjour, M M : FRANCOIS

Votre permis de conduire est doté à cet instant de :

Date de naissance : 04/10/1992

**4 points**

Je souhaite obtenir des informations sur les modalités de reconstitution de mon capital de points (12 points)

Je souhaite en savoir plus sur le dispositif du permis à points

([http://www.interieur.gouv.fr/sections/a\\_votre\\_service/vos\\_demarches/vehicules/permis-conduire-points/faq-permis-points](http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_votre_service/vos_demarches/vehicules/permis-conduire-points/faq-permis-points))

## AVERTISSEMENTS

1/ Il s'agit du solde de points affectés à votre dossier de permis de conduire **au moment de la visualisation**, sous réserve d'éventuelles autres infractions commises et non encore enregistrées dans le système national des permis de conduire;

2/ Le solde de points qui apparaît ne préjuge pas des éventuelles mesures de restriction du droit de conduire (suspension administrative ou judiciaire du permis de conduire) dont vous pouvez faire l'objet ;

3/ Le solde de points affiché ci-dessous est **exclusivement** destiné au titulaire du permis de conduire correspondant. Le fait, pour un tiers non autorisé par la loi, notamment un employeur ou un assureur, d'obtenir soit directement, soit indirectement communication de cette information est un délit prévu par l'article L.225-8 du code de la route (7 500 euros d'amende).

\*\*\*\*\*  
\* CE DOCUMENT N'EST COMMUNICABLE QU'AU SEUL TITULAIRE DU PERMIS DE CONDUIRE. \*  
\* LE FAIT, POUR UN TIERS NON AUTORISE PAR LA LOI, NOTAMMENT UN EMPLOYEUR OU \*  
\* UN ASSUREUR, D'OBTENIR SOIT DIRECTEMENT, SOIT INDIRECTEMENT, COMMUNICATION \*  
\* DE CE DOCUMENT EST UN DELIT PREVU PAR L'ARTICLE L225.8 DU CODE DE LA ROUTE. \*  
\*\*\*\*\*

1

Avant de Régley

NUMERO DE DOSSIER :  
CODE CONFIDENTIEL :

CE NUMERO DE DOSSIER ET CE CODE CONFIDENTIEL PERMETTENT UNE  
CONSULTATION DE VOTRE SOLDE DE POINTS VIA INTERNET SUR LE  
SITE : WWW.INTERIEUR.GOUV.FR

NOM M : M.  
PRENOMS : FRANCOIS  
NOM USAGE :

NE(E) LE : 04/10/1992 A LILLE (059)  
FRANCE

SEXE : MASCULIN

ADRESSE :  
E

ADRESSE MAJ LE : 09/05/201

ETAT DOSSIER :

SOLDE DE POINTS : 0

TITRE NO : 178B51567 DELIVRE LE 20/11/2017  
PAR PREFECTURE DU NORD SOUS FORME DE DUPLICATA  
TITRE INVALIDE

TITRE NO : 15AF47039 DELIVRE LE 19/03/2015  
PAR PREFECTURE DE LA SOMME SOUS FORME DE REEDITION  
DECLARE PERDU LE 04/11/2017 PREFECTURE DU NORD

TITRE NO : 138F13584 DELIVRE LE 04/12/2013  
PAR PREFECTURE DU NORD SOUS FORME DE REEDITION  
TITRE INVALIDE

TITRE NO : 12KU45508 DELIVRE LE 09/10/2012  
PAR PREFECTURE DU NORD SOUS FORME DE REEDITION  
TITRE INVALIDE

TITRE NO : 10PK48752 DELIVRE LE 16/12/2010  
PAR SOUS-PREFECTURE DE LENS SOUS FORME DE PRIMATA  
TITRE INVALIDE

CONDITIONS RESTRICTIVES : NEANT

PERIODES PROBATOIRES : DU 17/11/2010 AU 17/11/2013

SUIVI AAC : NEANT

PREFECTURE DU NORD

PAGE : 1